

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Intoxication au monoxyde de carbone : danger avec la remise en marche des appareils de chauffage #prévention**

Nîmes, le 05/11/2021

**Depuis début octobre, 6 personnes ont été intoxiquées dans le Gard au monoxyde de carbone, dont 2 ont dû être hospitalisées.**

**Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ? Le monoxyde de carbone** (gaz incolore et inodore) **est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.** Chaque année, il cause le décès d'une centaine de personnes en France et en intoxique plusieurs milliers.

La production de ce gaz est le résultat d'une combustion incomplète liée au **mauvais fonctionnement d'un appareil de chauffage ou de production d'eau chaude**, à un **défaut de ramonage** des conduits de cheminées ou à une **utilisation inappropriée de matériels de chauffage** poêle à pétrole, de groupe électrogène, de brasero, de barbecue.... et ce quel que soit le combustible utilisé : gaz, fuel, bois ou charbon.

**Quels sont les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone ?** Maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue ; ces symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement.

#### **Pour éviter ces accidents, précautions utiles à respecter**

- Faire entretenir régulièrement les appareils de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel qualifié.
- Faire ramoner le conduit de cheminée qui doit être en bon état et raccordé aux appareils de chauffage et de production d'eau chaude.
- Ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par grand froid.
- Aérer quotidiennement les habitations.
- Ne jamais utiliser des groupes électrogènes à l'intérieur des bâtiments ou dans des lieux clos, exclusivement à l'extérieur.
- Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Ne pas utiliser les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence

#### **Les bons réflexes en cas d'intoxication aiguë et dès les premiers symptômes :**

- **Aérer et évacuez les lieux** ; ne pas réintégrer les locaux ni remettre en route les appareils à combustion sans l'avis d'un professionnel qualifié.
- **Appelez le 15, le 18 ou 112** pour une prise en charge rapide et spécialisée, car les séquelles peuvent être irréversibles

#### **Pour en savoir plus :**

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/les-enjeux-de-sante/#tabs>

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/intoxications-au-monoxyde-de-carbone-adoptez-les-bons-reflexes>

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/communiquede\\_prsse\\_intoxication\\_monoxyde\\_carbone.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/communiquede_prsse_intoxication_monoxyde_carbone.pdf)

**Cabinet du préfet  
Service départemental de  
la communication interministérielle**

Tél : 04 66 36 40 18 – 04 66 36 40 52

Port : 06 30 19 90 50 – 06 30 19 04 81

Mél : [pref-communication@gard.gouv.fr](mailto:pref-communication@gard.gouv.fr)